



Des revenus agricoles modestes dans une région aux revenus élevés

Les ménages agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes sont parmi ceux qui ont les plus faibles revenus de France. Ce niveau de ressources plus modeste s'explique essentiellement par un revenu moyen issu de l'activité agricole inférieur de près de 40 % au résultat national. Les activités complémentaires du ménage ne suffisent pas à compenser ce déficit. La faiblesse du revenu agricole résulte d'exploitations plus fréquemment de petite taille, tournées vers des activités d'élevage herbivore moins rémunératrices, plus contraignantes et moins facilement compatibles avec l'exercice d'autres activités. Les ménages de l'ouest de la région sont dans une situation plus défavorable que ceux de l'est, à la fois en raison de revenus agricoles plus faibles et d'activités complémentaires moins lucratives. Le taux de pauvreté des ménages agricoles, plus élevé qu'en moyenne nationale, présente des différences entre orientations de production.

Sandra Bouvet, Grégoire Gauthey, Insee

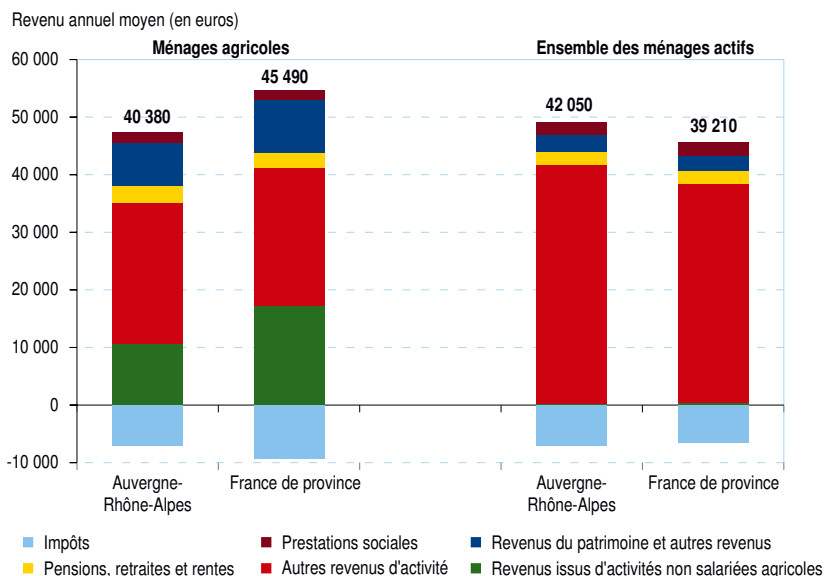
En 2015, en Auvergne-Rhône-Alpes, 45 300 ménages ont déclaré des revenus issus d'une activité agricole non salariée (*méthodologie*). Leur revenu disponible annuel s'élève à 40 400 euros en moyenne. Ces ressources proviennent de l'activité agricole à hauteur de 10 600 euros, d'autres revenus d'activité pour 24 600 euros, de revenus du patrimoine pour 7 400 euros, de pensions, retraites, rentes et prestations sociales auxquels viennent se déduire les impôts (7 000 euros).

Dans la région, les ménages agricoles ont des revenus plus faibles qu'ailleurs

Le revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes est inférieur de 11 % à celui de l'ensemble de la France de province (*figure 1, définitions*). La région fait ainsi partie de celles où les ménages agricoles gagnent le moins, après la Corse et l'Occitanie. Les ménages agricoles se démarquent donc dans une région où les revenus moyens de l'ensemble des

1 Des revenus plus faibles pour les ménages agricoles de la région

Décomposition du revenu disponible par type de ménages percevant des revenus d'activités en 2015



Note de lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, un ménage agricole dispose en 2015 d'un revenu disponible moyen de 40 380 euros composé de revenus issus de son activité non salariée agricole, d'autres revenus d'activité, de pensions, retraites et rentes, de revenus du patrimoine et autres revenus et de prestations sociales. Les impôts sont déduits de l'ensemble de ces revenus (leur montant apparaît donc en négatif).

Source : Insee, Filosofi 2015



ménages actifs (*définitions*) sont parmi les plus élevés de France (respectivement 42 100 euros contre 39 200 euros en province).

L'écart de revenus avec la moyenne provinciale provient essentiellement des revenus tirés de l'activité agricole des exploitants. Ces derniers sont en effet inférieurs de près de 40 % à la moyenne provinciale. En parallèle, les revenus du patrimoine (fermages, loyers...) des ménages agricoles sont également inférieurs d'environ 20 % dans la région.

Au total, à peine plus du quart du revenu des ménages agricoles (26 %) est issu de leur activité agricole, contre 38 % en moyenne en province.

Pour trois ménages agricoles sur quatre, des revenus d'activités complémentaires s'ajoutent au revenu agricole. Le montant moyen de ces revenus est légèrement supérieur à la moyenne nationale (+ 3 %).

Pour les deux tiers des ménages agricoles vivant en couple, le conjoint de l'exploitant agricole exerce une autre activité professionnelle. L'agriculteur exploitant peut aussi exercer une activité salariée, en plus de son activité agricole. Dans la région, environ 12 % des agriculteurs sont dans ce cas. Le revenu complémentaire peut également provenir d'une diversification de leur activité, comme la location de gîtes.

Des exploitations orientées vers des productions moins rémunératrices

Les revenus des exploitations diffèrent selon l'orientation des productions. Dans la région comme au niveau national, les orientations « Bovins viande », « Bovins lait » et « Ovins-caprins » sont celles qui génèrent les revenus agricoles les plus faibles, en particulier les productions ovines et caprines.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ces orientations concernent, à elles seules, 48 % des exploitations de la région contre 34 % seulement en France de province (*méthodologie*). Dans les territoires de la région où prédomine l'élevage d'ovins-caprins, les revenus agricoles s'élèvent à seulement 6 800 euros par an (*figure 2*). Ce montant est de 10 100 euros dans les zones de production laitière (hors Savoie-Jura) et 10 800 euros dans les zones d'élevage de bovins pour la viande.

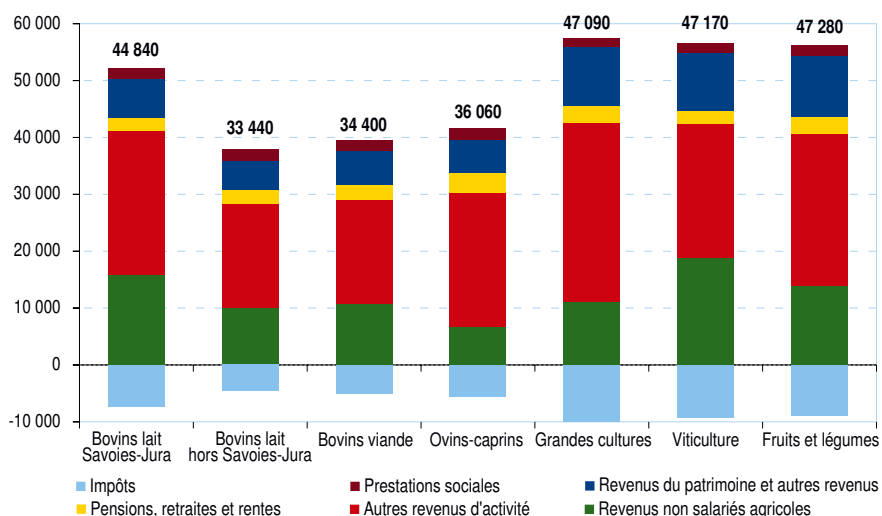
À l'inverse, certaines spécialisations agricoles générant de plus forts revenus sont moins présentes. C'est le cas de la spécialisation viticole (8 % des exploitations contre 14 % en France de province) qui dégage la plus forte rémunération moyenne (18 800 euros de revenus agricoles dans les territoires viticoles de la région).

Au-delà de l'orientation des productions, la faiblesse des revenus agricoles est aussi la

2 Des revenus très variables selon le type de production agricole

Décomposition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles selon les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes *

Revenu annuel moyen (en euros)



Note de lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, dans les territoires où prédominent les élevages de bovins viande, un ménage agricole possède en 2015 un revenu disponible moyen d'environ 34 400 euros composé de revenus issus de son activité non-salariée agricole (10 800 euros), d'autres revenus d'activité (18 300 euros), de pensions, retraites et rentes (2 600 euros), de revenus du patrimoine et autres revenus (5 900 euros) et de prestations sociales (1 900 euros). Les impôts d'environ 5 100 euros sont déduits de l'ensemble de ces revenus.

Source : Insee, Filosofi 2015

* Territoires selon la production agricole dominante au niveau communal. Voir Définitions

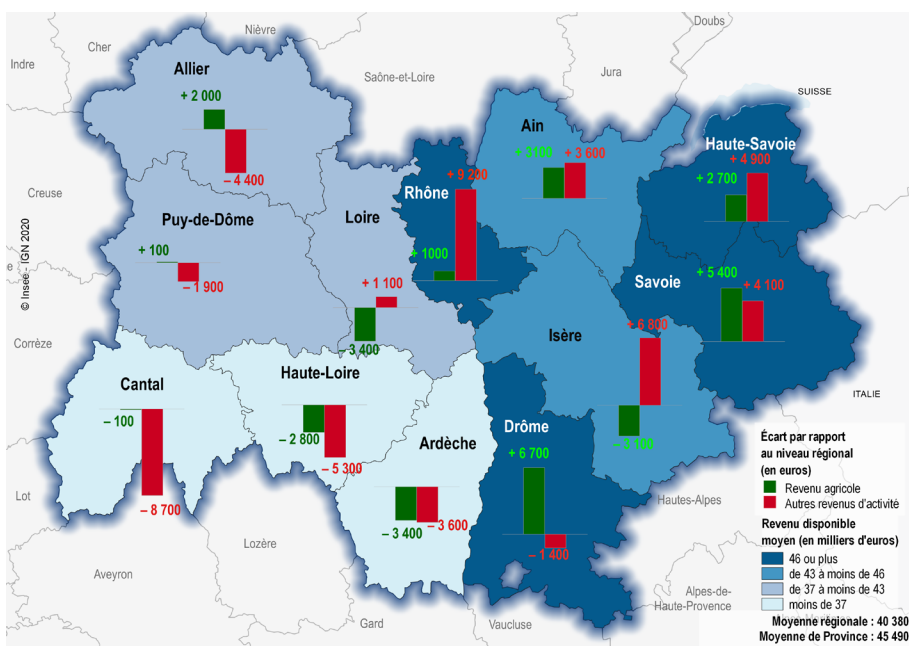
conséquence d'exploitations plus petites. Ainsi, en Auvergne-Rhône-Alpes, 43 % des exploitations agricoles sont de petite dimension économique (*définitions*) contre 39 % en France de province. Ces petites exploitations sont particulièrement présentes dans les territoires de grandes cultures et de viticulture (respectivement 64 % et 35 % contre 38 % et 26 % en province).

De fortes disparités géographiques de revenus

Les revenus des ménages agricoles sont très différenciés selon les départements, faisant apparaître un clivage entre l'est et l'ouest de la région (*figure 3*). Les ménages agricoles résidant dans les départements situés à l'est (Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie,

3 Un clivage est-ouest des revenus des ménages agricoles

Revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles et écarts par rapport à la moyenne régionale par département en 2015



Note de lecture : dans l'Allier, les ménages agricoles possèdent des revenus agricoles moyens supérieurs d'environ 2 000 euros à la moyenne des revenus agricoles dans la région. Les autres revenus d'activité sont, eux, inférieurs d'environ 4 400 euros à la moyenne régionale.

Source : Insee, Filosofi 2015

Isère et Drôme) disposent des revenus les plus élevés (environ 46 700 euros). Dans ces départements, à l'exception de l'Isère, leurs revenus sont même supérieurs à ceux des ménages agricoles résidant en France de province (45 500 euros). À l'inverse, dans les départements de l'ouest (Cantal, Haute-Loire, Ardèche, Puy-de-Dôme, Loire et Allier), la situation financière est bien moins favorable. Les revenus des ménages agricoles sont inférieurs d'environ 21 % (35 900 euros) à la moyenne provinciale. Ainsi, par exemple, le revenu des ménages agricoles cantaliens est inférieur de 18 000 euros par an à celui des rhodaniens soit 1 500 euros de moins par mois.

Ces écarts s'expliquent en premier lieu par le niveau des revenus issus d'activités complémentaires. Ces derniers sont essentiellement liés à des activités salariales du conjoint ou de l'exploitant lorsque son activité agricole lui permet d'en exercer une autre. Ces revenus d'activités complémentaires sont ainsi très variables selon les zones et dépendent très largement du contexte économique et du niveau de salaire observé dans chacun des territoires. À l'est, les revenus d'activités complémentaires sont très largement supérieurs (29 600 euros contre 21 000 euros à l'ouest). Ils sont particulièrement élevés dans le Rhône. À l'ouest, les activités complémentaires sont souvent moins développées, en raison de faibles opportunités locales d'emploi et d'importantes contraintes liées à l'élevage, laissant peu de temps pour l'exercice d'autres activités.

En second lieu, les écarts constatés sont également liés à des revenus agricoles plus élevés dans les départements de l'est de la région. Avec 12 300 euros, ils sont supérieurs de 30 % à ceux des ménages résidant à l'ouest (9 400 euros) tout en restant largement inférieurs à ceux de France de province (17 300 euros). Ces niveaux de revenus plus élevés sont liés aux productions végétales telles que la viticulture dans le Rhône et la Drôme (avec notamment les appellations Beaujolais et Côtes du Rhône), les grandes cultures dans l'Isère, la Drôme et l'Ain et les fruits dans la Drôme. Par ailleurs, la production laitière de Savoie et de Haute-Savoie, mieux valorisée, génère des revenus bien plus élevés que dans le reste de la région. À l'ouest, les revenus agricoles sont plus souvent issus de productions animales. Les élevages de « bovins viande » sont fortement implantés dans le Cantal et l'Allier. L'activité de production laitière est plus importante en Haute-Loire, dans le Cantal, la Loire et le Puy-de-Dôme. Dans ce dernier département, la forte présence de grandes cultures ne compense que partiellement la faiblesse des revenus des productions animales.

Des ménages agricoles aux revenus plus faibles que l'ensemble des ménages actifs

Les ménages agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes disposent de revenus inférieurs d'environ 4 % à ceux des ménages en activité (40 400 euros contre 42 100 euros) (figure 1). Ce sont les revenus d'activité, significativement plus faibles chez les ménages agricoles, qui expliquent dans une très large mesure cet écart. Ainsi, en moyenne, par mois, un ménage agricole retire environ 500 euros de moins de son activité (agricole ou non agricole), soit un écart d'environ 16 %, par rapport à l'ensemble des ménages actifs de la région.

Le type de métiers exercés par les conjoints est souvent à l'origine de cette différence. Ils travaillent essentiellement en tant qu'employé ou dans une profession intermédiaire (72 %).

Seuls 9 % d'entre eux sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure alors que ces catégories, globalement mieux rémunérées, représentent environ 17 % des personnes en emploi dans la région.

Ces revenus d'activité plus faibles chez les ménages agricoles sont partiellement compensés par des revenus du patrimoine près de 2,5 fois supérieurs à ceux de l'ensemble des ménages actifs (7 400 euros contre environ 3 100 euros). Ce montant, significativement élevé, s'explique en partie par le fait que les exploitations agricoles sous forme sociétaire (Gaec, EARL...) déclarent souvent en fermage les terres apportées par leurs associés. L'exploitation verse alors un loyer aux associés, qui apparaît comme un revenu foncier pour ces derniers et comme une charge pour la structure sociétaire. ■

De fortes inégalités de niveaux de vie et un taux de pauvreté plus important chez les ménages agricoles

Les revenus des ménages agricoles sont très disparates. Le rapport entre le niveau de vie au-dessus duquel se trouvent les 10 % des ménages les plus aisés et celui en dessous duquel se trouvent les 10 % les plus modestes est particulièrement élevé, s'établissant à 4,3. Ce rapport, supérieur à celui de l'ensemble des ménages actifs (3,4), révèle de bien plus fortes inégalités parmi les ménages agricoles. La moitié des ménages agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes ont un niveau de vie inférieur à 18 200 euros (figure 4). Ce seuil est inférieur de 14 % à celui de l'ensemble des ménages en activité (21 300 euros).

La part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est également plus forte dans les ménages agricoles de la région (24 % contre 20 % en France de province).

Les différences entre orientations de production sont importantes. Les personnes résidant dans les ménages agricoles pratiquant l'élevage d'herbivores (territoires où prédominent les exploitations d'ovins-caprins, de bovins viande et de production laitière hors Savoie-Jura) sont les plus touchées, avec un taux de pauvreté de 29 % en moyenne.

Les ménages agricoles orientés vers les productions viticoles et les grandes cultures sont, à l'inverse, les moins concernés. Les taux de pauvreté des personnes qui résident dans ces territoires sont respectivement de 18 % et 17 %. Enfin, les personnes vivant dans les territoires où prédominent les productions de fruits et légumes sont dans une position intermédiaire avec un taux de pauvreté de 23 %.

4 Des niveaux de pauvreté très variables selon les types de production agricole

Niveaux de vie et taux de pauvreté selon le type de production agricole, en Auvergne-Rhône-Alpes

Type de territoire selon la production agricole dominante	Niveau de vie médian annuel	Rapport interdécile du niveau de vie	Taux de pauvreté (en %)
Bovins lait - Savoies-Jura	20 160	3,8	17
Bovins lait - hors Savoies-Jura	16 250	3,8	29
Bovins viande	16 660	3,9	28
Fruits et légumes	19 880	5,2	23
Grandes cultures	21 800	4,4	17
Ovins-caprins	16 780	4,3	30
Viticulture	20 940	4,5	18
Ensemble des ménages agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes	18 230	4,3	24
Ensemble des ménages agricoles en France de province	19 840	4,7	20
Ensemble des ménages actifs en Auvergne-Rhône-Alpes	21 280	3,4	12
Ensemble des ménages actifs en France de province	20 290	3,2	14

Note de lecture : dans la région, la moitié des personnes qui vivent dans un ménage agricole ont un niveau de vie inférieur à 18 230 euros. Le rapport entre le niveau de vie au-dessus duquel se trouvent les 10 % des ménages agricoles les plus aisés et celui en dessous duquel se trouvent les 10 % les plus modestes est de 4,3. 24 % des ménages agricoles vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Source : Insee, Filosofi 2015

Le mot du partenaire

Les revenus liés à l'activité des exploitations agricoles moyennes et grandes sont suivis annuellement à partir des indicateurs développés par le Réseau d'Information Comptable Agricole. Leur analyse permet de mettre en évidence des disparités de résultats entre orientations de production et régions. Dans cette approche, des soldes intermédiaires de gestion tels que l'excédent brut d'exploitation et le résultat courant avant impôts (RCAI) sont produits pour l'appréciation des performances économiques des exploitations. Le RCAI rémunère ainsi à la fois le travail et le capital de l'exploitant agricole non salarié. Sur la période 2011-2015, les exploitations moyennes et grandes d'Auvergne-Rhône-Alpes dégagent un RCAI par actif non salarié inférieur de 30 % au résultat national. L'élevage d'herbivores affiche régulièrement les revenus les plus bas. Les subventions d'exploitation représentent un quart des produits et 120 % du revenu. Les exploitations d'élevage sont globalement plus subventionnées qu'au plan national. Confrontés à la hausse des charges et à la volatilité des cours, les exploitants peinent à dégager de la valeur ajoutée alors qu'ils mobilisent des capitaux toujours plus importants pour produire. Les exploitations d'élevage doivent notamment mobiliser plus de capitaux que celles tournées vers les productions végétales pour créer une valeur ajoutée équivalente. Parallèlement, le montant de leurs charges rapporté à la valeur de leur production met en évidence le faible niveau de rentabilité de ces orientations.

En complément des analyses régulièrement conduites sur le revenu agricole des exploitations, la Draaf Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité une étude en partenariat avec l'Insee prenant cette fois comme cadre d'analyse le ménage agricole afin d'apporter un éclairage tenant compte des sources de revenu non agricole et disposer de perspectives de comparaison entre différentes catégories de ménages.

Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

Méthodologie

Les **types de production** sont déterminants pour les revenus dégagés par les exploitations agricoles. Ces dernières sont classifiées par Otex (Orientation technico-économique des exploitations). Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la production brute standard (PBS) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. Pour les indicateurs de revenus des ménages agricoles par Otex, la source Filosofi ne permettant d'obtenir des données qu'au lieu de résidence du ménage, seuls les ménages agricoles résidant dans une commune possédant une Otex dominante ont été conservés. L'Otex dominante est déterminée si l'Otex est majoritaire en nombre d'exploitations et en valeur de la PBS.

La **dimension économique** d'une exploitation agricole est estimée par sa production brute standard (PBS). La PBS, calculée à partir de valeurs moyennes des productions (cultures et cheptels) mesure un potentiel de production. Elle permet de classer les exploitations en classes de dimension économique : petites (PBS inférieure à 25 000 euros), moyennes (de 25 000 euros à 100 000 euros) et grandes (plus de 100 000 euros).

Sources

Le **champ de la source Filosofi pour les revenus agricoles** porte sur les déclarations des exploitants individuels, ou des membres de sociétés ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés (notamment GAEC, GFA et GIE), et tirés de l'exploitation des biens ruraux (cultures et élevages d'animaux de toutes espèces, profits provenant de l'exploitation forestière, exploitation des champignonnières...).

Dans cette étude, les **ménages agricoles** étudiés sont les ménages qui ont déclaré, sur leur déclaration de revenus, des revenus agricoles non nuls. La part des revenus agricoles sur l'ensemble des revenus déclarés étant significativement plus faible chez les ménages les plus âgés, les ménages agricoles dont le référent fiscal est âgé de 65 ans ou plus ont été exclus du champ d'étude.

Parmi les ménages non agricoles, seuls les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 65 ans et ayant déclaré un revenu d'activité non nul ont été conservés afin d'obtenir une population d'étude comparable.

Définitions

L'ensemble des ménages agricoles et non agricoles sont nommés **ménages actifs** dans cette étude.

Les ménages agricoles se distinguent des **exploitations agricoles** dont les activités peuvent fournir des revenus agricoles pour plusieurs ménages agricoles, les exploitations agricoles pouvant prendre une forme sociétaire et être constituées de plusieurs associés.

Les **agriculteurs exploitants** regroupent les personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole, en qualité de chef d'exploitation, d'associé d'exploitation ou d'aide familiale non salariée.

Le **revenu disponible d'un ménage** comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Par convention, le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 12 180 euros annuels en 2015.

La **France de province** recouvre l'ensemble des régions métropolitaines moins la région Île-de-France.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Données économiques des exploitations agricoles d'Auvergne Rhône-Alpes », *Agreste Auvergne-Rhône-Alpes* n° 9, avril 2018
- « Le lait : facteur déterminant du revenu agricole régional », *Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Analyses* n° 13, juin 2019
- Site Agreste : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/auvergne-rhone-alpes/>
- « Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs », *Emploi et revenus des indépendants, Insee Références*, Édition 2015, février 2015
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, Édition 2018, juin 2018

